

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.


- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE PAPE ET LA CONFERENCE DE LA PAIX

 OICI la lettre adressée par la reine des Pays-Bas au Souverain Pontife et qui a été lue à la séance de clôture de la conférence de la Paix :

A Sa Sainteté le Pape.

Très auguste Pontife,

Votre Sainteté, dont la parole éloquente s'est toujours élevée avec tant d'autorité en faveur de la paix, ayant tout récemment, dans son allocution du 11 avril dernier, exprimé des sentiments généreux plus spécialement par rapport aux relations des peuples entre eux, j'ai cru de mon devoir de lui communiquer qu'à la demande et sur l'initiative de S. M. l'empereur de toutes les Russies, j'ai convoqué une conférence à la Haye, qui sera chargée de rechercher les moyens propres à diminuer les écrasantes charges militaires actuelles et à prévenir, si possible, les guerres, ou du moins à en adoucir les conséquences.

Je suis persuadée que Votre Sainteté verra d'un œil sympathique la réunion de cette conférence et je serais très heureuse si, en me témoignant l'assurance de cette haute sympathie, elle voulait bien donner son précieux appui moral à la grande œuvre qui, d'après les généreux desseins du magnanime empereur de toutes les Russies, sera élaborée dans ma résidence.

Je saisis avec empressement l'occasion présente, Très Auguste Pontife, pour renouveler à Votre Sainteté l'assurance de ma haute estime et de mon dévouement personnel.

Hausbaden, 7 mai 1899.

Voici la réponse du Saint-Père :

A Sa Majesté Wilhelmina, reine des Pays-Bas.

Majesté,

Nous ne pouvons qu'avoir pour agréable la lettre par laquelle Votre Majesté, Nous faisant part de la réunion dans la capitale de son royaume, de la Conférence de la Paix, a eu l'attention de solliciter pour cette assemblée Notre appui moral.

Nous nous empressons d'exprimer Nos vives sympathies, soit pour l'auguste initiateur de la conférence et pour Votre Majesté, qui s'est empressée de donner à celle-ci une honorable hospitalité, soit pour le but éminemment moral et bienfaisant auquel tendent les travaux qui déjà y sont inaugurés.

Pour de telles entreprises, Nous estimons qu'il entre tout spécialement dans Notre rôle non seulement de prêter un appui moral, mais d'y coopérer effectivement, car il s'agit d'un objet souverainement noble de sa nature et intimement lié avec Notre auguste ministère, lequel, de par le divin fondateur de l'Eglise et en vertu de traditions bien des fois séculaires, possède une sorte de haute investiture comme médiateur de la paix.

En effet, l'autorité du Pontificat suprême dépasse les frontières des nations ; elle embrasse tous les peuples, afin de les confédérer dans la vraie paix de l'Evangile ; son action pour promouvoir le bien général de l'humanité s'élève au-dessus des intérêts particuliers, qu'ont en vu les divers chefs d'Etat, et mieux que personne elle sait incliner à la concorde tant de peuples au génie si divers.

L'histoire, à son tour, vient témoigner de tout ce qu'ont fait Nos prédécesseurs pour adoucir par leur influence les lois malheureusement inévitables de la guerre, arrêter même quand surgissent des conflits entre princes tout combat sanguinaire, terminer à l'amiable les controverses les plus aiguës entre nations, soutenir courageusement le droit des faibles contre les prétentions des forts.

Mais aussi, malgré l'anormale condition où nous sommes réduit pour l'heure, il Nous a été donné de mettre fin à des grands différends entre des nations illustres, comme la Germanie et l'Espagne ; et aujourd'hui même, Nous avons la confiance de pouvoir bientôt rétablir l'harmonie entre deux nations de l'Amérique du Sud qui ont soumis à notre arbitrage leur contestation.

Malgré les obstacles qui peuvent surgir. Nous continuerons, puisque le devoir nous en incombe, à remplir cette traditionnelle mission, sans aspirer à d'autre but que le bien public, sans connaître d'autre gloire que celle de servir la cause sacrée de la civilisation chrétienne.

Nous prions Votre Majesté de vouloir bien agréer les sentiments de Notre particulière estime et l'expression sincère des vœux que Nous formons pour sa prospérité et celle de son royaume.

Du Vatican, le 29 mai 1899.

LEO P. P. XIII.

LETTRE

DE LA

SACRÉE CONGREGATION DES RITES

Sur le développement à donner au culte du Sacré-Cœur
de Jésus

— — —
Révérendissime Seigneur,

LÉN que la charge de communiquer aux pasteurs de l'Eglise les choses dont le Pasteur suprême me prescrit de leur faire part m'ait toujours été agréable, c'est avec une satisfaction toute particulière que je me vois chargé d'exprimer à chaque évêque la joie très douce qu'à ressentie Notre Saint Père le Pape Léon XIII à la suite de la promulgation de sa dernière encyclique, dans laquelle Sa Sainteté prenait l'initiative de consacrer solennellement le genre humain tout entier au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Souverain Pontife sait en effet avec quel zèle spontané et avec quelle unanimité docile cette lettre a été reçue, tant par tous les pasteurs que par les groupes de fidèles et avec quelle promptitude et quelle ardeur on s'est empressé partout d'y donner suite.

Le Saint-Père lui-même a donné l'exemple à tous, et, dans son palais du Vatican, en la chapelle dite chapelle de Paul V, dans une cérémonie de supplication où il officiait en personne, il a voué et consacré l'univers entier au divin Cœur de Jésus. Le peuple romain a

suivi son exemple. L'affluence a été grande dans les basiliques patriarcales et dans les basiliques mineures, dans les églises curiales quelles qu'elles fussent, et dans presque tous les édifices sacrés. Là, le peuple romain a renouvelé la solennelle formule de consécration et l'a confirmée, pour ainsi dire d'une voix unanime.

Bientôt, de toutes parts, sont arrivées des lettres — et il en arrive encore chaque jour — annonçant que la même cérémonie de consécration s'est accomplie, avec le même zèle et la même piété, dans chaque diocèse, et presque dans chaque église, et cela, non seulement en Italie et en Europe, mais encore dans les régions les plus éloignées. Sans aucun doute, le mérite de cet empressement harmonieux de tout le peuple catholique à déférer aux vœux et à la volonté du Père suprême de tous les fidèles, doit être surtout rapporté aux pasteurs sacrés qui, dans cette occasion, ont donné l'impulsion à la piété de leurs troupeaux et en ont pris la direction. C'est pourquoi, obéissant au désir du Souverain Pontife, je vous félicite grandement et vous remercie en son nom, vous et tous ceux qui, sous votre juridiction, dirigent les âmes chrétiennes.

En effet, le Saint-Père, comme il l'a déclaré dans cette même Encyclique, a l'espoir — et nous l'avons avec lui — que des fruits nombreux et magnifiques doivent résulter de cette solennelle oblation, non seulement pour chaque fidèle du Christ, mais encore pour toute la grande famille chrétienne, et même pour le genre humain tout entier. Tout le monde sent profondément combien il est nécessaire de raviver la foi trop languissante, d'embraser les âmes d'une charité sincère, d'imposer des freins aux convoitises trop déchainées et d'apporter quelques remèdes à la corruption croissante

des mœurs. Tous aussi doivent désirer que la société humaine se soumette au très doux empire du Christ, que le droit royal et divin du Christ sur toutes les nations soit reconnu et révééré par les pouvoirs civils, de façon que l'Eglise du Christ, qui est le propre royaume du Christ, grandisse de plus en plus, et jouisse pleinement de cette liberté, de cette tranquillité qui lui sont si nécessaires pour obtenir encore de nouveaux triomphes. Dans cet esprit, enfin, tout le monde doit s'efforcer de compenser et de réparer, par des œuvres pieuses, les innombrables et très graves outrages que les hommes ingrats, dans tout l'univers, infligent chaque jour à la divine Majesté.

Mais, pour que l'espérance que nous avons conçue acquière de jour en jour des forces nouvelles, pour que la bonne semence puisse heureusement germer, et produire une plus abondante moisson, il est nécessaire que la piété déjà éveillée à l'égard du Cœur très sacré du divin Rédempteur se maintienne stable, et qu'elle soit nourrie perpétuellement. Car la persévérance dans les prières exerce, si je puis m'exprimer ainsi, une sorte de violence sur le Cœur très doux de Jésus, et le porte à ouvrir ces sources de grâces que lui-même a le plus vif désir de faire couler plus abondantes, comme Il l'a déclaré plus d'une fois à la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, sa très affectueuse servante.

C'est pourquoi le Souverain Pontife m'employant comme interprète de sa volonté, exhorte vivement Votre Grandeur, ainsi que tous les évêques de l'univers catholique, à poursuivre avec zèle ce que vous avez entrepris. Que tous imaginent et organisent les moyens qui, selon la condition diverse des lieux et des temps paraîtront les plus propres à atteindre le but désiré.

Le Saint Père recommande tout spécialement l'usage, déjà répandu dans nombre d'églises, de rendre, durant tout le mois de juin, divers hommages au Sacré-Cœur. Le Souverain Pontife, ouvrant les trésors de l'Eglise, accorde une indulgence de trois cents jours aux fidèles, indulgence qu'ils pourront gagner chaque fois qu'ils assisteront à de pieux exercices de ce genre, et aussi une indulgence plénière à ceux qui, durant le mois de juin, y auront assisté au moins dix fois.

Un autre grand désir du Souverain Pontife est de voir propager toujours plus largement une pratique hautement recommandée, et qui existe déjà en beaucoup de lieux, pratique en vertu de laquelle, le premier vendredi de chaque mois, ont lieu des exercices en l'honneur du Sacré-Cœur, où l'on récite publiquement les litanies que lui-même a approuvées naguère, et où on répète la formule de consécration proposée par lui. Si cette pratique se développait chez le peuple chrétien, et devenait en quelque sorte une habitude, cela rendrait fréquente et assidue l'affirmation du droit divin et royal que le Christ a reçu de son Père sur tout le genre humain, et qu'il a acquis de son sang. Jésus-Christ lui-même, fléchi par ces hommages, riche d'ailleurs en miséricordes et merveilleusement porté à combler les hommes de ses bienfaits, voudra bien oublier leur malice et leur tendre les bras, non même comme à des fidèles soumis, mais comme à des amis et à des fils bien-aimés.

En outre, le Saint-Père souhaite grandement que les jeunes gens, ceux-là surtout qui s'adonnent aux lettres et aux sciences, forment entre eux de ces sociétés qu'on appelle confréries ou congrégations du Sacré-Cœur. Il s'agit de cette phalange de ces jeunes gens choisis, qui,

ayant donné spontanément leur nom, se réunissent chaque semaine, à un jour et à une heure convenus, dans des églises ou dans des chapelles, ou dans le local affecté à leur travaux, et là, sous la direction de quelques prêtres, accomplissent dévotement quelque pieux exercice en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus. Si le divin Rédempteur reçoit avec plaisir tout hommage qui lui vient de ses fidèles, c'est avec une joie toute particulière qu'il reçoit celui qui lui vient des jeunes cœurs. La parole ne peut dire à quel point de telles pratiques de piété sont utiles à la jeunesse elle-même. Il est impossible que la contemplation constante du divin Cœur, ainsi que la connaissance plus intime de ses perfections et de son ineffable amour, ne brise pas l'élan des passions impétueuses et ne constitue pas un aiguillon dans la recherche de la vertu.

Des groupements analogues pourront être établis entre les adultes qui font partie des diverses « sociétés catholiques. »

Du reste, aucun des pieux exercices que nous avons énumérés n'est formellement prescrit par le Saint-Père. Il se fie entièrement à la prudence et à la sagacité des évêques, à leur zèle ardent et dévoué. Il ne souhaite qu'une chose, à savoir que la piété envers le Cœur très sacré du Seigneur Jésus ne cesse de se fortifier et de fleurir parmi les peuples chrétiens.

En attendant, je souhaite à Votre Grandeur, du fond de l'âme, une longue félicité.

De Votre Grandeur, le Frère,

Cardinal MAZZELLA, évêque de Préneste, préfet.

D. PANICI, secrétaire.

A Rome, secrétariat de la Sacrée Congrégation des Rites, le 21 juillet 1899.

LETTRE DE N. T. S. PERE LE PAPE LEON XIII,**A l'évêque de Marseille sur le Sacré-Cœur**

MGR l'évêque de Marseille adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse la lettre suivante, portant communication d'une Lettre apostolique de S. S. le Pape Léon XIII.

Nos très chers Frères,

En vous invitant, il y a quelques semaines à peine, à célébrer les fêtes du *Triduum* prescrit par N. S.-P. le Pape, à l'occasion de la consécration du genre humain au Sacré-Cœur de Jésus, nous vous répétons les paroles de Sa Sainteté qui, dans une audience récente, avait daigné nous dire : « Je sais que votre diocèse est très dévoué au Sacré-Cœur, et qu'il est particulièrement attaché aux supplications des litanies composées en son honneur. J'attends donc que dans ce *Triduum* solennel, il se montrera par son élan, par la ferveur de ses prières et par son assiduité aux pieux exercices, vraiment digne de porter le nom de diocèse du Sacré-Cœur. »

Nous nous sommes fait un pieux devoir d'informer Sa Sainteté que son attente n'a pas été vaine et que, pendant ces trois jours bénis, vous avez prouvé par un nouvel et éclatant témoignage que vous êtes toujours les enfants dévots et reconnaissants du Sacré-Cœur.

A peine cette lettre reçue Léon XIII nous a fait dire sa joie et sa consolation par S. Em. le cardinal Rampolla, dont vous avez pu lire la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser. Mais cela ne suffit pas à Sa Sainteté, elle a daigné nous écrire elle-même. Nous venons aujourd'hui vous faire connaître cette Lettre apostolique

où notre bien-aimé Père ouvre son cœur, nous montrant encore une fois de plus combien il aime la France et combien sa tendre sollicitude veille sur nos intérêts les plus chers.

Il ne cesse, vous le savez, de nous rappeler avec quelle entente commune, avec quel esprit de paix et d'union nous devons concourir au bien et à la prospérité de notre pays. Mais, outre ce concours de l'ordre naturel et humain que nous devons à notre patrie dans une entière docilité aux directions pontificales, Léon XIII nous demande, aujourd'hui, d'y ajouter le secours puissant des moyens surnaturels, parmi lesquels il place au premier rang le culte du Sacré-Cœur. Ce culte que Notre-Seigneur a daigné révéler lui-même et faire grandir en France, ne doit-il pas être, en effet, dans les vues de la Providence le gage précieux du salut, de la paix et de la grandeur de notre nation ?

Cette Lettre apostolique, nos très chers Frères, est tout à la fois, pour vous, une grande récompense et un puissant motif de vous attacher plus fortement et plus pieusement que jamais à ce culte dont nos pères ont si souvent éprouvé les bienfaits tant spirituels que temporels.

Voici la lettre que Mgr l'évêque de Marseille a reçue de Rome en réponse à une communication des fêtes en l'honneur du Sacré-Cœur, célébrées dans son diocèse.

LÉON XIII, PAPE

A Notre Vénérable Frère Jean-Louis, évêque de Marseille.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Il pouvait difficilement Nous arriver quelque chose de plus agréable que ce que Nous a appris votre dernière lettre touchant les actes éclatants de dévotion en-

vers le Sacré-Cœur de Jésus que viennent d'accomplir vos fidèles Marseillais. Cette dévotion, ils l'avaient souvent prouvée déjà par le passé. Mais les témoignages qu'ils en ont donnés pendant tout le triduum, le mois dernier, ont été plus admirables encore, d'après ce que vous Nous écrivez. C'est avec une grande joie que Nous avons reçu cette nouvelle, car il ne peut rien se faire de plus saint, ni de plus conforme au salut.

Du reste, si l'on considère les choses et les événements qui se déroulent sous nos yeux, on peut bien dire, sans crainte de se tromper, qu'il a été dans les desseins de la divine Providence d'unir la France au Sacré-Cœur par des liens d'une affection privilégiée. Elle vous appartient en effet, cette admirable et sainte femme que Jésus-Christ a choisie tout spécialement pour propager au loin le culte de son Cœur par sa parole et par ses œuvres. Depuis cette époque, ce culte n'a pas cessé d'être florissant et en grand honneur parmi vous ; à tel point que, lorsque les contradictions les plus violentes se sont dressées contre lui, la piété unanime du peuple en a magnifiquement triomphé. Que dire aussi de ce monument qu'il y a quelques années seulement la France, dans des jours de trouble promettait d'élever au Sacré-Cœur ? Ce vœu, la foi vous l'avait inspiré, et la piété vous l'a fait accomplir avec une munificence admirable.

Nous rappelons d'autant plus volontiers ces faits si glorieux pour votre nation qu'il y a en même temps en eux de quoi Nous consoler dans le présent et Nous faire joyeusement espérer pour l'avenir. Cet avenir est bien sombre ; mais, Nous en sommes convaincu, aussi longtemps que votre pays gardera la dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus, et s'il plaît à Dieu il la gardera toujours, il aura en elle par le fait même un gage précieux de salut.

Comme présage des dons célestes et en signe de Notre bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur à vous, vénérable frère, et à votre peuple tout entier la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 6 juillet de l'année 1899, la vingt-deuxième de Notre pontificat.

LÉON XIII, pape.

NOS COLLEGES SEMINAIRES

DE ce que nous avons dit précédemment sur ce sujet il résulte que les séminaires, destinés avant tout à recruter le sacerdoce, remontent aux origines même de l'Eglise.

Sous leur forme actuelle, ils ont été établis par une loi générale du Concile de Trente, laquelle a reçu son application dans les divers pays selon que le permettaient les circonstances. Partout et toujours, ils ont eu le caractère d'institutions purement ecclésiastiques, dépendant de la seule autorité de l'Eglise en tout ce qui concerne l'organisation du personnel, le régime disciplinaire et la marche des études : le tout étant coordonné de manière à donner aux jeunes clercs toute la formation intellectuelle et morale requise pour le ministère auquel ils se destinent.

En ce qui concerne spécialement notre pays, les séminaires doivent leur origine à l'initiative personnelle des évêques, secondés par le dévouement généreux de quelques prêtres, et c'est presque entièrement sur les sacrifices du clergé que se sont appuyées toutes les institutions de ce genre.

Le Concile de Trente veut qu'il y ait au moins un séminaire dans chaque diocèse, et c'est ce qui existe généralement dans les contrées plus anciennes et depuis longtemps organisées.

Ici, plusieurs diocèses de l'Ouest et des provinces maritimes en sont encore privés, faute de ressources suffisantes, et c'est dans la province de Québec surtout que viennent, de tous les points du Canada, des étudiants par centaines, pour y recevoir l'éducation cléricale, ce qui élargit singulièrement l'action de nos séminaires.

Bien plus ce sont nos séminaires qui ont fourni les premiers missionnaires dans toutes les parties, même les plus éloignées, de l'Amérique du Nord, et qui continuent à donner des prêtres en grand nombre à tous les groupes canadiens disséminés dans la grande république voisine.

Les séminaires ont donc pour objet immédiat et principal de former des prêtres, et c'est inscrit en toutes lettres dans les divers prospectus.

Cependant on ne refuse pas d'y admettre même ceux qui, n'ayant point la vocation sacerdotale, veulent faire un cours d'études classiques, pour embrasser plus tard une carrière libérale.

On le fait d'autant plus volontiers que l'Eglise, la patrie et les familles y trouvent de grands avantages.

Il est bien que soient élevés côte à côte, et reçoivent une même éducation préalable, ceux qui dans le sacerdoce ou dans le monde, devront dans l'avenir joindre leurs efforts et leur action pour le bien commun; l'antagonisme existera plus tard difficilement entre de vieux camarades de collège qui se seront aimés et estimés dans leur jeunesse, et plus facilement ils trouveront l'un dans l'autre un appui quand il s'agira de travailler au bonheur de leurs compatriotes.

De plus, il est constaté par une expérience séculaire, que si l'éducation donnée dans le séminaire est merveilleusement adaptée au besoin des futurs prêtres, elle n'est pas moins la meilleure pour préparer l'avenir de ceux que la Providence appelle à exercer sur leurs concitoyens l'influence de l'idée et le prestige de l'exemple, ce qui est la mission de tout homme instruit.

C'est ainsi que sont sortis de nos séminaires la plupart des hommes qui ont fait leur marque dans la politique les lettres ou ailleurs, tout en étant la gloire de leur profession respective. De même, à côté du prêtre, dans beaucoup d'endroits des Etats-Unis, à la tête des congrégations canadiennes, soutenant par la parole et par l'exemple ses compatriotes dans leurs travaux et leurs luttes, on voit l'homme instruit, formé dans un collège de notre province, déverser ainsi sur les autres tout le bénéfice de l'éducation qu'il y a reçue ; ce qui est encore une extension considérable de l'action bienfaisante des séminaires.

Ceux-ci font donc œuvre religieuse et patriotique ; ils rendent en même temps aux familles un service inappréciable en accueillant leurs enfants, pour les élever, les instruire, leur préparer un avenir honorable, et cela pour une rémunération si modique, que des cœurs étroits, incapables de comprendre le dévouement, s'en sont fait une arme pour attaquer nos institutions trop peu exigeantes à leur avis.

En résumé, nos séminaires, maisons essentiellement ecclésiastiques, poursuivent donc le double but de recruter et de former des prêtres, et d'élever avec eux, par une éducation commune, ceux qui se destinent aux professions dites libérales. Il est dès lors évident que nos séminaires ne dépendent que de l'autorité ecclésiastique ; que celle-ci doit les maintenir dans la voie qui leur est

propre, et qu'il est pour le moins inutile et impertinent de faire appel à l'opinion publique, dans des discours, des brochures ou articles de journaux, pour réclamer une prétendue réforme qui serait une déformation des établissements les plus chers à l'Église et les plus précieux pour le pays.

Il est encore évident qu'on se trompe du tout au tout sur le but des séminaires quand on leur demande de rendre l'éducation *pratique*; pour cela de détourner les élèves des études auxquelles ils se sont appliqués jusqu'ici, pour les rendre capables de prendre à leur sortie et à un moment donné, un emploi rémunérateur quelconque; non, ce n'est pas à nos séminaires qu'il faut s'adresser pour avoir des commis de banques, des employés de chemins de fer ou de télégraphe, des agents d'assurance, ou des voyageurs de commerce. Avouons-le sans détour, un jeune homme qui laisse en rhétorique, son cours inachevé, est souvent moins apte à tout cela qu'un enfant de quinze ans terminant un bon cours commercial. Chacune a son but qui lui est propre. Celui des séminaires est de donner des hommes qui règneront sur les autres par l'intelligence et par le cœur, par la science et la vertu; et quand le cours de huit années est complété, le jeune homme n'est alors que préparé à faire un apprentissage, une cléricature, celle de la profession qu'il veut embrasser.

Il n'en est pas moins vrai, cependant, que les séminaires, même dans l'enseignement des matières dites *pratiques*, marchent avec le siècle et se tiennent à la hauteur du progrès. Que l'on compare les prospectus et les programmes d'aujourd'hui avec ceux d'autrefois, et l'on verra que rien n'est négligé de ce qui peut s'allier avec ce qui restera toujours l'objet essentiel et d'un ordre supérieur que poursuivent ces institutions.

Mais ne confondons pas le séminaire avec l'école commerciale, l'école polytechnique, l'école industrielle. Confondons-le moins encore avec l'école de réforme. Ce n'est pas à lui qu'il faut donner à refaire une éducation domestique faussée par les faiblesses de la mère ou les mignardises du père.

Il faut au contraire, dans les séminaires, des élèves amenés par des parents consciencieux, qui croient leur enfant appelé à une mission supérieure et, qui, ayant fait avec soin au foyer la préparation première, ont l'intention arrêtée de faire faire à leur enfant un cours complet et de le retirer plutôt, au premier avis des directeurs de la maison, si ses dispositions à cet égard ne justifient point de plus grands sacrifices.

J. M.

RECEPTION DU NOUVEAU NONCE

A l'Elysée

A réception du nouveau Nonce à Paris, Mgr Lorenzelli a revêtu un caractère plus expansif qu'en de précédentes cérémonies analogues, et on aime à voir dans les discours échangés, un heureux résultat de la politique adoptée par Léon XIII.

Nous donnons le discours du Nonce et la réponse du président.

Monsieur le président de la République.

J'ai l'honneur de mettre aux mains de Votre Excellence les lettres par lesquelles le Saint-Père Léon XIII, mon auguste souverain, m'accrédite en qualité de Nonce apostolique près le gouvernement de la République française.

En me conférant cette haute mission, Sa Sainteté m'a chargé de renouveler à Votre Excellence les assurances de toute son affection paternelle pour la France et d'apporter ses vœux les plus chaleureux pour la prospérité de cette très noble nation et de l'illustre président de la République.

En gardant à la France une inébranlable affection, Léon XIII, en même temps qu'il remplit les obligations les plus douces de son office apostolique, atteste une idée très nette et très haute des destinées des Français.

Ma mission, par conséquent, est un nouveau gage de concorde entre la France et la Papauté.

La France, par cette concorde, demeure fidèle à sa vocation historique. Son attachement au catholicisme et l'héroïsme de ses missionnaires, favorisés par les heureuses institutions du pouvoir politique, lui ont valu à travers l'histoire, des prérogatives, des positions acquises dont l'importance devient de jour en jour plus évidente.

Ami sincère de la France, je ne saurais mieux lui témoigner tout mon dévouement qu'en priant Dieu tout-puissant de répandre sur elle ses meilleures bénédictions et en travaillant à fortifier les liens qui l'unissent au Saint-Siège.

Telle est, Monsieur le président, la façon dont je conçois ma mission. Je compte, pour la remplir, sur le bienveillant appui de Votre Excellence et sur le concours du gouvernement de la République française.

La haute sagesse politique et les très nobles qualités de cœur de Votre Excellence, l'esprit très éclairé et le sens pratique du gouvernement, les sentiments religieux et chevaleresques du peuple français me donnent la conviction qu'en interprétant les pensées de Léon XIII à l'égard de la France, je trouverai l'accueil et la faveur qu'on accorde au meilleur ami.

Dans cette conviction, je vous prie, Monsieur le président, de vouloir bien recevoir les vœux ardents que, moi aussi, je forme pour votre bonheur et pour celui de votre bien-aimée famille.

Le président a répondu :

- Monsieur le Nonce,

Je reçois avec plaisir de vos mains les lettres qui vous accréditent en qualité de Nonce apostolique auprès du gouvernement de la République.

Vous ne pouvez douter du prix que j'attache au sentiment que le Saint-Père a bien voulu vous charger de m'exprimer et dont je vous remercie de vous être fait l'éloquent interprète.

Je suis d'autant plus touché que, en me renouvelant l'assurance de l'inébranlable affection que le Souverain Pontife garde à la nation française, vous avez tenu à rappeler les titres traditionnels de notre pays à la confiance du Saint-Siège, en même temps que vous affirmiez les prérogatives qui sont la consécration des services rendus par la France dans le monde aux intérêts religieux.

Le Pape sait trop bien à quel point les vues du gouvernement de la République répondent à son désir d'entente pour que j'aie besoin d'insister aujourd'hui sur notre intention de continuer à concourir autant qu'il dépendra de nous au maintien et à l'affermissement des liens qui rattachent la France au Saint-Siège.

Mais je me félicite qu'une occasion aussi agréable me soit offerte de constater les résultats de nos communs efforts et d'exprimer la confiance que nous inspirent à cet égard la haute et prévoyante sagesse du Saint Père et l'heureux développement de son pontificat. Les sentiments qui m'animent envers le Souverain Pontife, les

immenses qualités qui vous ont désigné à son choix, l'accueil même fait ici à votre distingué prédécesseur vous sont garants de l'appui que vous trouverez auprès de moi pour l'accomplissement de votre haute mission.

En vous souhaitant la bienvenue parmi nous, je tiens à vous dire combien je suis sensible aux vœux personnels que vous avez bien voulu formuler en termes si chaleureux pour la France et pour le président de la République.

L'AMERICANISME

VOICI la traduction d'une lettre adressée au Pape par les évêques de la province de Milwaukee à propos de sa Lettre apostolique sur l'Américanisme :

Très Saint-Père,

Nous avons reçu la Lettre apostolique de Votre Sainteté concernant les erreurs désignées sous le nom d'Américanisme avec d'autant plus de joie et de gratitude affectueuse que cette sentence du Siège infallible nous paraissait plus opportune.

Si, jusqu'à ce jour, nous n'avions pas exprimé à Votre Sainteté les sentiments de nos cœurs, il faut l'attribuer non à un manque de piété filiale ou à une négligence en une matière aussi grave, mais plutôt à ce fait qu'il nous semblait que l'on n'attendait point de réponse de ceux qui détestaient ces erreurs, dès le début de la controverse, car il était manifeste que ces fils, constamment dociles, écouteront et accueilleront avec joie et reconnaissance les avis d'un Père très aimé.

Mais maintenant, puisque plusieurs paraissent abuser de notre silence et de notre abstention et l'interpréter en mauvaise part et d'une façon conforme à leurs désirs, nous avons jugé que nous ne devons pas différer plus longtemps notre réponse, et exprimer à Votre Sainteté la plus vive et la plus profonde gratitude pour la Lettre vraiment apostolique par laquelle Elle a réprimé, avec tant de fermeté, quoique avec clémence, les erreurs dont certains de nos concitoyens ne sont pas exempts.

Cette lettre établit à nouveau le magistère infaillible de l'Eglise et de son Chef suprême ; elle soutient et précise heureusement les Traditions de l'Eglise, s'oppose avec bonheur aux dangers des innovations, et confirme les fidèles dans la profession pure, intégrale et traditionnelle de la foi.

C'est donc sans aucune hésitation ni arrière-pensée et sans une restriction quelconque, que nous déclarons unanimement accepter la Lettre apostolique sur les erreurs de l'Américanisme avec une obéissance filiale et un plein assentiment, ainsi que nous l'avons fait très religieusement, dès sa publication.

Nous remercions du fond du cœur Votre Sainteté de la paternelle et clémente indulgence avec laquelle, en condamnant les erreurs, Elle a rappelé au droit sentier de la vérité ceux qui erraient, et, en même temps, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre douleur et notre juste indignation, en voyant un bon nombre de concitoyens et surtout un si grand nombre de journalistes catholiques, affirmer qu'ils réprouvent et rejettent ces erreurs et cependant ne pas hésiter à proclamer en toute occasion, à la façon des jansénistes, que presque aucun Américain n'a soutenu ces fausses opinions erronées, et que le Saint-Siège, trompé par de faux rapports, a frappé dans le vide et poursuivi un fantôme.

Il n'est pas de catholique sincère qui ne s'aperçoive combien cette façon d'agir est injuste à l'égard du Siège infaillible, et combien elle s'écarte de la vraie foi, alors qu'il est certain que ces opinions erronées ont été soutenues chez nous par la plume et par la parole plus ou moins formellement ; et quiconque a des sentiments vraiment catholiques ne peut contester que le magistère de l'Eglise s'étende non seulement aux vérités révélées, mais encore aux faits dogmatiques, et qu'il lui appartienne de prononcer une sentence infaillible sur le sens objectif des doctrines et l'existence des erreurs.

En outre nous déplorons vivement la façon de parler et d'écrire de certains catholiques qui accusent d'un manque d'amour pour leur patrie et pour les institutions américaines, ceux qui ont reconnu l'existence des erreurs américanistes chez nous et qui ont exprimé à Votre Sainteté leur adhésion et leur reconnaissance pour sa Lettre apostolique alors qu'il est évident pour tout esprit de bonne foi que cette Lettre apostolique ne renferme aucune censure ni contre la République américaine ni contre nos lois ou nos institutions, ni contre les usages ou les traits distinctifs du peuple américain.

Il ne s'agit, en effet, dans cette Lettre que d'opinions introduites et formulées par certaines personnalités et dont assurément la condamnation n'a rien de déshonorant, rien d'injurieux, ni de blessant, soit pour la République et ses citoyens, soit pour les catholiques d'Amérique.

Aussi, contre ceux qui transportent sur le terrain laïque une question qui intéresse uniquement la doctrine catholique et fait partie du domaine privé de l'Eglise, nous déclarons solennellement que nous tenons pour opportune, que nous recevons avec joie la Lettre apostolique sur les erreurs américanistes et que nous y

adhérons religieusement ; nous réprouvons ces erreurs dans le sens où le Saint-Siège les a réprouvées, et nous ne sommes ni moins attachés à l'Amérique notre patrie, ni moins dévoués à nos concitoyens, à la félicité et à la prospérité de l'Etat.

Tels sont les sentiments que désiraient exprimer à Votre Sainteté les Ordinaires actuels de la province de Milwaukee aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous sollicitons très humblement pour nous-mêmes et pour les fidèles qui nous sont confiés la bénédiction apostolique, offrant en même temps l'expression de notre amour filial et de notre obéissance.

Fait à Milwaukee en la fête de la Pentecôte 1899.

FRÉDÉRIC XAVIER KATZER, arch. de Milwaukee.

JACQUES SCHWEBACH, évêque de La Crosse.

SÉBASTIEN MESSMER, évêque de Green Bay.

FRÉDÉRIC EIS, Administrateur apostolique du diocèse de Sault Sainte-Marie et Marquette.

LES CAISSES RURALES

Il existe dans plusieurs pays de l'Europe, des Cais-
ses rurales, dont les cultivateurs retirent de très
grands avantages. Après avoir pris connaissance
de leur organisation, le lecteur se demandera sans doute
comme nous, s'il ne serait pas possible d'en établir quel-
ques-unes dans nos paroisses, et de rendre par là un
immense service à notre classe agricole.

La Caisse rurale est une association mutuelle des cul-
tivateurs et artisans d'une commune, pour se procurer
du crédit.

Son but est de prêter à un taux raisonnable de l'argent au cultivateur ou artisan qui en a besoin, pour élever, engraisser du bétail, semer ses terres, acheter des outils, etc. La Caisse rurale veut aider le travailleur, encourager et protéger l'agriculteur.

Aujourd'hui le cultivateur, même honnête, n'a plus de crédit. Il ne trouve plus d'argent ou, s'il en trouve, ce n'est qu'à un taux très élevé. Cependant il faut de l'argent pour faire de l'argent.

Le capital de la Caisse rurale au début, est nul. Dans la suite, il peut devenir considérable, mais ce n'est pas nécessaire.

Elle emprunte à ceux qui veulent bien lui prêter de l'argent.

Un homme isolé n'a guère de crédit, tandis que la Caisse rurale, étant une association de gens solvables *répondant les uns pour les autres*, en a forcément bien davantage.

Le *premier avantage* de la Caisse rurale est donc de procurer du crédit aux cultivateurs.

Son *second avantage* est de procurer de l'argent à un taux moins élevé que celui qui a cours dans les campagnes. La Caisse rurale demandera 4 ou 4½ pour cent d'intérêts pour l'argent prêté, alors que chez des particuliers vous ne pourrez pas trouver d'argent à moins de 5 et 6 pour cent, ou même davantage ; souvent même vous ne trouveriez rien, et si vous achetiez à crédit, vous seriez alors obligé de payer au moins 10 ou 15 pour cent. — *Troisième avantage* : La Caisse rurale étant votre société, vous ne vous gênez pas pour demander et ainsi vous ne laisserez passer aucune occasion de profiter d'une bonne affaire. — *Quatrième avantage* : En tout temps et pour tous vos besoins vous trouverez de l'argent à la Caisse rurale ; vous rembourserez aussi

cet argent à l'époque de votre choix ou avant cette époque : pour votre bien, ce sera le plus tôt possible. Enfin, quand vous aurez emprunté à la Caisse rurale, vous n'aurez pas lié votre conscience, et vous penserez, parlerez comme bon vous semblera, tandis qu'il pourra n'en pas être ainsi quand vous aurez emprunté ailleurs.

La Caisse rurale est une sorte de petite banque sûre et honnête, utile aux laboureurs, domestiques, petits commerçants, dont elle reçoit, autant qu'elle en a besoin, les petites économies en leur en payant un intérêt presque toujours supérieur à celui des Caisses d'épargne postales.

Voici encore un avantage que les mères, les femmes et les enfants estimeront beaucoup : pour recevoir des prêts, il faut être associé ; pour être associé, il faut être absolument honnête, probe, laborieux, économe, estimable dans toute sa conduite. Combien de chefs de famille feront le bonheur de leur foyer en se corrigeant pour être admis à un prêt facile et avantageux. En Allemagne et en Italie, où les Caisses rurales sont innombrables et très florissantes, on a vu des hommes se corriger complètement du vice de l'ivrognerie pour obtenir l'honneur d'y être admis.

En résumé la Caisse rurale sera utile à ceux qui, à certains moments, pour faire une affaire nécessaire à leur exploitation, ont besoin d'emprunter une certaine somme à un taux qui ne soit pas usuraire et ont besoin de crédit pour se procurer cette somme.

A ceux qui, ayant de petites économies à placer, les confient à la Caisse rurale comme à un lieu de dépôt très sûr et qui leur en sert des intérêts suffisants.

Enfin à ceux qui, pour être admis dans la société, corrigent leur vie irrégulière, leurs habitudes d'ivrognerie et de paresse.

Les prêts accordés dépendront des besoins de l'associé, de son honorabilité, de sa solvabilité, de la solvabilité de sa caution, car un associé de ses amis devra lui servir de caution.

La Caisse rurale pourra facilement se procurer de l'argent, parce qu'elle est sûre ; or, on aime mieux retirer moins d'intérêts et placer sûrement son capital.

La Caisse rurale ne peut ni perdre ni faire perdre. En effet : 1^o C'est l'expérience de plus de 4,000 Caisses rurales établies en Allemagne, en Autriche, en France et en Italie, qui le prouve. 2^o Tous les associés répondent sur leurs biens des engagements de la Société, et la Société n'emprunte pas beaucoup. Voici un exemple : La Caisse rurale a vingt associés ; elle emprunte 2,000 francs ; cela exige de chaque associé assez de solvabilité pour garantir 100 francs. Certes, chacun d'eux en a pour garantir plus de dix fois cette somme !

L'argent que la Caisse reçoit est sûr ; l'argent qu'elle prête est aussi assuré, car la Caisse rurale n'accorde un prêt : 1^o qu'à l'associé bien connu (il doit être de la commune) ; 2^o qu'à l'associé reconnu honnête ; 3^o qu'à proportion de sa solvabilité ; 4^o que pour une chose productive et 5^o qu'avec une caution. De sorte que, si l'apparence de son honnêteté a été trompeuse, sa solvabilité garantit ; si l'apparence de son honnêteté a été fautive aussi, la production du prêt garantit encore ; enfin, si la production fait défaut, la caution répond du prêt. Ce serait un miracle, si cette quadruple garantie, existant au moment du prêt, faisait à la fois défaut et pour toujours.

L'argent de la Caisse rurale ainsi assuré ne peut pas être gaspillé par les administrateurs. En effet : 1^o ils répondraient sur leurs biens du gaspillage ; 2^o ils ne peuvent être payés pour leurs fonctions, donc ils n'ont pas inté-

rêt à faire beaucoup d'affaires et ils ne feront que les affaires sûres ; 3o le comptable peut être obligé de fournir caution ; 4o la vérification de la Caisse se fait tous les mois ; 5o deux conseils, l'un d'administration, l'autre de surveillance, se contrôlent mutuellement ; 6 chaque associé est convoqué aux réunions générales pour délibérer et déterminer les pouvoirs des conseils ; chaque associé a le droit de vérifier les livres avant l'assemblée générale ; 8o l'exclusion de la Société et les appels en justice sont permis.

La Caisse rurale est régie par le titre III de la loi du 24 juillet 1867.

Peut être associé à la Caisse rurale tout homme de la commune où la Caisse est établie, pourvu que le conseil d'administration ou assemblée générale trouve ses garanties morales suffisantes. Faire partie d'une Caisse rurale doit être un brevet d'honorabilité : on ne doit jamais y admettre un ivrogne, un paresseux, un débauché, un homme qui ne sait pas diriger sa famille.

La Caisse rurale n'est pas une vraie banque ; c'est une association de cultivateurs eux-mêmes ; elle est administrée, non par un financier, mais par les cultivateurs ; ils prendront donc les intérêts des cultivateurs de leur commune.

La Caisse rurale a une administration très simple, sans aucune complication. Tous ses membres pourront facilement comprendre son administration et la surveiller. Quant aux administrateurs, pourvu qu'ils sachent lire, écrire et compter, ils n'auront qu'à suivre les indications du *Manuel pratique à l'usage des fondateurs et administrateurs des Caisses rurales*.

Dans les difficultés que le *Manuel* n'aurait pas prévues, ils n'auraient qu'à écrire à l'*Union des Caisses rurales*, à Lyon, avenue de Noailles, 56, pour recevoir de suite la solution de la difficulté.

L'Union des Caisses rurales est une espèce de syndicat des Caisses rurales qui a pour but de rendre à ces Caisses tous les services dont elles ont besoin.

L'Union fournit gratuitement aux Caisses rurales adhérentes tous les renseignements qui leur sont utiles.

Elle a aussi pour but de faire connaître les Caisses rurales et de les répandre en France.

Elle publie un *Bulletin mensuel* qui contient des renseignements sur les Caisses rurales et sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

DECRETS ET SOLUTIONS

Mariage

Deux personnes domiciliées en pays étranger, même exempt du décret *Tametsi*, ne peuvent valablement contracter une union clandestine dans une paroisse soumise à ce décret ; une sentence de la Congrégation du Concile, en date du 28 janvier dernier (in Parien) a confirmé cette doctrine après une intéressante discussion.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Le Pape a nommé vice-gérant de Rome (en remplacement de S. Em. le cardinal Cassetta) Mgr. Cappetelli, ancien curé romain, actuellement évêque.

France. — L'enquête canonique ordonnée, à la date du 11 avril dernier, par S. Gr. Mgr Servonet, archevêque de Bourges, sur les faits de Pellevoisin, est ouverte.

La commission chargée d'informer, qui veut remplir son mandat avec le soin le plus minutieux et le plus consciencieux, recevra avec reconnaissance toutes dépositions et tous documents pouvant l'aider à formuler ses conclusions, et à préparer ainsi le jugement motivé, si instamment réclamé de Mgr l'archevêque sur la réalité et le caractère de ces faits.

Les demande de déposition verbales et les documents écrits devront être adressés à M. l'abbé Lelong, vicaire général, président de la commission d'enquête, à l'archevêché.

— Une commission de l'art religieux vient d'être instituée par Mgr l'évêque de Dijon.

Cette commission a pour but de préserver de la ruine les objets et œuvres d'art qui se trouvent dans les églises et les presbytères, ou qui sont placés, d'une manière quelconque, sous la garde du clergé : — d'en empêcher l'aliénation par vente, échange ou don ; — d'en assurer la conservation sur place, dans les meilleures conditions possibles ; — enfin d'en obtenir et au besoin d'en procurer une restauration intelligente.

— On sait que les reliques de l'apôtre de la charité, saint Vincent de Paul, sont gardées dans la pieuse et belle chapelle des Lazaristes, à Paris. La fête du saint y est célébrée chaque année avec une très grande pompe. Cette fois, l'éclat a été exceptionnel.

A cette solennité assistent avec Mgr l'évêque d'Oran et Mgr Tanoux, évêque de la Martinique, lazariste, plusieurs prélats de l'Amérique du Sud ; Mgr l'archevêque de Lima, Mgr l'évêque de Punho, Mgr l'évêque de Cazco et Mgr l'évêque de Marianna.

L'office pontifical a été célébré par Mgr Vic, lazariste, vicaire apostolique en Chine. Le prélat, arrivé la veille, racontait que déjà il a pu constater les heureux effets

du récent décret réglant les relations des missionnaires européens et des mandarins. Appuyé sur la nouvelle législation, il a fait avant de partir, une visite au gouverneur de la province, qui la lui a immédiatement rendue, alors que l'an passé tel autre vicaire apostolique, que citait le prélat, n'avait pu obtenir d'être reçu par le gouverneur dans les mêmes circonstances.

Le panégyrique du saint a été prononcé par M. l'abbé Lazaire, curé d'Agde, prélat de la maison de Sa Sainteté. Dans un langage éloquent et plein de distinction, l'orateur a exposé les desseins de Dieu en donnant saint Vincent de Paul au clergé, aux pauvres et à la France.

Aux îles Marshall. — Le numéro de juillet des *Annales de la Propagation de la foi* annonce la prise de possession des îles Marshall par les missionnaires de Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun. « Il existe en Micronésie, écrit Mgr Couppé, vicaire apostolique de la Nouvelle-Poméranie, un groupe d'îles connues sous le nom d'îles Marshall, où la bonne nouvelle n'a pas encore été annoncée : j'ai été chargé d'y tenter l'établissement d'une mission. » Parti le 14 octobre de sa résidence, Mgr Couppé n'est arrivé à Jaluit, l'une des îles du groupe, que le 6 janvier dernier, après avoir été à Sydney et fait ensuite cinquante-huit jours de traversée. « Depuis mon arrivée, dit l'évêque, j'ai pu me rendre compte des principales difficultés qu'il faudra surmonter pour fonder cette mission ; elles seraient de nature à décourager même un vieux missionnaire, s'il ne comptait pas sur l'assistance divine. » La première de ces difficultés est d'acquérir un terrain dans un pays où pour 3 ou 4 hectares la compagnie commerciale propriétaire demande un prix de 18,750 fr.

Les Marshall renferment une population de 17,500 âmes, et sont sous le protectorat de l'Allemagne. Les

indigènes ne sont pas des sauvages ; ils sont intelligents, de naturel doux, et ont atteint un certain degré de civilisation ; Mgr Couppé a doté Jaluit d'une école pour les enfants métis.

Mésopotamie. — Signalons le résultat inespéré obtenu par les Dominicains de Mésopotamie, et annoncé par une lettre du délégué apostolique, Mgr Altmayer, adressée au Souverain Pontife. Cet important document a été publié par les *Missions catholiques* dans leur numéro du 7 juillet : Cinquante mille Nestoriens ont adhéré à la foi catholique entre les mains des PP. Rhétoré et de France, de la résidence de Van, tandis que, dans la région voisine, trente mille Arméniens grégoriens sont rentrés dans le giron de la véritable Eglise.

Afrique. — Dans une récente réunion du conseil de la compagnie anglaise de Niger, sir George Goldie s'est exprimé en ces termes :

Le courage remarquable déployé par le R. P. Rousselet, de la société des missions catholiques de Lyon, qui, en mission en Afrique, resta à son poste à Issele pendant le soulèvement des indigènes, dans l'automne de 1898, et empêcha ainsi le développement de la révolte, ressort du rapport du gouverneur et des autorités militaires.

Le conseil, éprouvant une grande admiration pour l'héroïsme que des motifs élevés ont inspiré au R. P. Rousselet, au milieu d'un si grand danger, décide, à l'unanimité, de lui décerner comme souvenir une montre avec l'inscription suivante :

« La Compagnie royale du Niger au R. P. Rousselet, en reconnaissance de l'héroïsme chrétien qui l'a fait rester dans sa mission, pendant le soulèvement des indigènes d'Issele en 1898. »

— Le R. P. Ficheux, missionnaire du vicariat apostolique du Sahara et Soudan annonce qu'il a fondé une

nouvelle station, sous le vocable de Notre-Dame du Rosaire, à Soungobougou, au milieu d'une population fétichiste de Bambaras. La résidence des Pères a été établie entre deux villages qui en sont éloignés de quelques minutes seulement, et, non loin de là, à moins d'une heure de distance, on trouve une dizaine d'autres agglomérations de cases. La superficie du terrain accordé aux missionnaires est de 100 hectares dont le quart seulement en était défriché aux dernières nouvelles. Le sol est relativement fertile, et les ressources que l'on en retirera permettra d'aider la station à procurer la subsistance aux orphelins qu'elle a déjà recueillis et qu'elle recueillera encore dans l'avenir. Deux prêtres, un frère et quelques sœurs ont été envoyés là par Mgr Hacquart.

— A noter aussi un détail intéressant et tout d'actualité cueilli dans le petit bulletin mensuel de la congrégation des Pères du Saint-Esprit. Les noirs qui accompagnaient le commandant Marchand étaient divisés en trois catégories, tirailleurs, serviteurs et convoyeurs ou porteurs ; or, parmi les tirailleurs, en majorité Sénégalais, plusieurs étaient des chrétiens de la mission des Pères du Saint-Esprit, de même que le service était assuré presque totalement par des jeunes gens, catholiques aussi, des stations du Gabon et du Loango.

Canada. — Dimanche, le 6 du mois d'août courant, a eu lieu dans la cathédrale de London, la consécration épiscopale de Mgr McVey, le nouvel évêque. La cérémonie a été faite par Mgr O'Connor, archevêque de Toronto.

— Au monastère des RR. PP. Trappistes, à Mistassini, (Lac St-Jean) avait lieu le 3 du courant, la bénédiction d'une cloche et d'un pont, par S. G. Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi.

Le sermon a été donné par M. l'abbé T. G. Rouleau, principal de l'école normale de Québec.

OBITUAIRE

A Rome, S. E. le cardinal VERGA, décédé.

A Washington, (Etats-Unis), S. G. Mgr T. A. BECKER, évêque de Savannah, Georgie, décédé.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus

PANÉGYRIQUE DU B. INNOCENT V, PAPE, prononcé le 21 juin 1899, à Lille, en la chapelle des RR. PP. Dominicains au soir de la clôture du triduum, par M. le chanoine Lobbedey, vicaire général de Cambrai.

CODE SCOLAIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, contenant : la loi de l'instruction publique, les règlements scolaires du comité catholique du conseil de l'instruction publique ; des tables de concordance des articles de la loi de l'instruction publique à ceux des statuts refondus de Québec, et des articles des statuts refondus à ceux de la loi de l'instruction publique, préparé par PAUL DE CAZES, secrétaire du département de l'instruction publique. Edition publiée par le gouvernement, pour distribution gratuite, Québec, Dussault & Proulx, imprimeurs, 1899.

LA BATAILLE DE CHATEAUGUAY, par BENJAMIN SULTE, Québec, Raoul Renault, éditeur.

Actes Episcopaux

NICOLET, 3 août. — Circulaire au Clergé.

- 1o Consécration au Sacré-Cœur.
- 2o Visite Pastorale.
- 3o Formule pour scapulaire du Mont-Carmel.
- 4o Entrée au chœur.
- 5o Gardiens durant la retraite.

VALLEYFIELD, 15 août. — Circulaire au Clergé. Itinéraire de la Visite Pastorale.